



**Le droit d'auteur est basé sur les droits *exclusifs* de l'auteur sur son œuvre.**

Seul l'auteur peut autoriser la reproduction, la communication, l'adaptation ou encore l'exploitation économique de son œuvre.

Cela implique la demande d'autorisation préalable à toute utilisation d'une œuvre.

Par les CC, un auteur indique directement les restrictions d'utilisation de son œuvre. L'idée essentielle étant le partage et la diffusion de l'œuvre...



### La licence CC belge

<http://www.creativecommons.be/fr>

Une licence est un contrat, Les termes doivent en être respectés !

Enfreindre une licence CC peut entraîner des poursuites judiciaires pour contrefaçon.

Par la CC belge, l'auteur préserve ses droits à rémunération comme les licences légales.

Société de gestion collective  
des droits des **Auteurs**  
**Scolaires, Scientifiques et**  
**Universitaires**



**Assuocopie**

- PERCEPTION et RÉPARTITION de droits d'auteur
- REPRÉSENTATION et DÉFENSE des intérêts des auteurs du monde éducatif et scientifique
- CONSEILS dans le domaine des droits d'auteur
- INFORMATION aux enseignants et aux élèves du bon usage du droit d'auteur dans la recherche et l'enseignement



Porte de Limelette  
Rue Charles Dubois 4/003  
B 1342 - Ottignies-LLN



+32 (0) 10 400 426



info@assuocopie.be

**B.A .-BA**  
**Droit d'auteur - 3**

**Creative Commons**



**License 2share**

Source : Les textes de ce folder sont repris ou inspirés de Wikipédia, du site CC Belgique et de creativecommons.org.

[www.assuocopie.be](http://www.assuocopie.be)

Édit. resp. – MM Montée/Assuocopie - Rue Charles Dubois 4/003 B 1342 – Ottignies-LLN



## Creative Commons (CC)

CC est « une association sans but lucratif dont le but est de proposer une **solution alternative légale** aux personnes souhaitant libérer leurs œuvres des droits de propriété intellectuelle standards de leur pays (...) »

Source - Wikipédia

## Licences Creative Commons

CC a créé plusieurs licences pour définir les conditions d'utilisation des œuvres dans un but de partage, de créativité et d'innovation. En choisissant une des licences CC, l'auteur indique les **restrictions de droits** sur son œuvre.

Des visuels clairs et simples pour comprendre les 6 licences CC

### Lire une licence CC

« Par cette licence CC, vous pouvez utiliser mon œuvre à condition de ... »

Les licences sont expliquées en détail sur le site de [creativecommons.be](http://creativecommons.be)



Licence la plus ouverte



Licence la plus restrictive



Exemple

### Attribution-Partage des conditions (BY-SA)

« Cette licence permet aux autres de remixer, modifier et améliorer votre œuvre, même à des fins commerciales, pour autant qu'ils vous mentionnent comme auteur et protègent leurs nouvelles créations sous des conditions identiques. » site CC Belgique



### Attribution

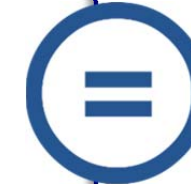
Toutes les utilisations CC sont soumises à l'obligation de mentionner le nom de l'auteur.



### Partage à l'identique

Autorisation de modifier l'œuvre mais le partage et la diffusion doit se faire sous les mêmes conditions.

Ce symbole indique que l'œuvre de départ a été modifiée.



### Pas de modification

Autorisation de copier, de distribuer, de communiquer l'œuvre à condition de ne pas la modifier.



### Non commercial

Autorisation de copier, de distribuer, de communiquer pour toute autre utilisation que commerciale.



### Public Domain dedication

Œuvre pour laquelle l'auteur renonce à ses droits d'auteur.

### Diffuser des œuvres sous CC

RDV sur le site [creativecommons.be](http://creativecommons.be)  
Cliquez sur « explore »

Et suivez le guide pour choisir la licence souhaitée et télécharger votre création.

**L'œuvre doit être votre création propre, attention de respecter le droit d'auteur des œuvres qui ne sont pas diffusées sous CC**



### Trouver du contenu sous CC

Pour appliquer une CC sur son œuvre, un auteur doit passer par une base de données... les œuvres sous CC sont donc répertoriées.

- WikiCommons
- Creativecommons.be
- Flickr/creativecommons etc, etc.

